

pb réservation hotel suite annulation vol (grève controleur)

Par **christophe_78**, le **18/09/2010 à 18:51**

Bonjour,

Du fait des grèves des controleurs aériens du 7 septembre dernier, mon vol sur la compagnie Ryanair a été annulé via un mail reçu la veille a 16H00.

La compagnie me propose un vol sur le vol suivant le 9 septembre sans frais.

Mais j'avais retenu un hotel pour le 7 septembre.

L'agence de voyage Internet me dit que l'annulation est faite trop tard et qu'il ne peut donc pas y avoir de remboursement.

Impossible de savoir qui peut m'indemniser, la compagnie aérienne, l'agence de voyage Internet et ma carte bancaire Mastercard se déclarent non concernées. Je trouve ça étonnant, ce n'est quand même pas de mon fait si le vol a été annulé quelques heures avant le décollage.

Qui est responsable ?

Merci

Bien cordialement

Christophe

Par **mlv**, le **06/01/2011 à 08:35**

Bonjour,

j'ai un problème similaire suite aux problèmes de déneigement et dégivrage à Noël: 4 nuits d'hôtel, 1 concert, le trajet,... qui ne sont indemnisés par personne! Soit 800 euros pour 4 personnes. Avez-vous réussi à obtenir un dédommagement? j'ai écrit à la DGAC, à Air France et Aéroports de Paris, pour le moment réponse négative d'ADP. Merci de votre réponse, MLV

Par **Domil**, le **06/01/2011 à 13:18**

Rejoignez l'UFC et voyez avec eux comment mettre en justice les responsables. Evidemment que personne ne vous indemnise comme ça volontairement